



Accueils de loisirs 3-12 ans

Mercredis 2025/2026

Contact :

Service Animation Jeunesse - 02 33 25 18 57
centredeloisirs@cdc-mortagne-au-perche.com



MORTAGNE AU PERCHE

Communauté de Communes
du Pays de Mortagne au Perche

CENTRE DE LOISIRS



Du 03 septembre 2025
Au 01 juillet 2026



MORTAGNE AU PERCHE
Centre de loisirs Puyravau
2 ruelle aux Chevaux



De 12h à 17h

Garderie de 17h à 17h45
(18h15 sur justificatif employeur)



**Possibilité de prise en charge
des enfants à la sortie des
écoles du territoire**

Contact

Lucie TIREAU / Angélique MECHE
02.33.25.18.57

centredeloisir@cdc-mortagne-au-perche.com



INSCRIPTIONS DU 04 AU 29 AOUT

Activités:

Activités manuelles, jeux sportifs, cuisine, jeux de société, cinéma, médiathèque...

Accueil des enfants

Répartition des enfants par groupe d'âge, temps calme en début d'après-midi

Inscription à la 1/2 journée, avec ou sans repas

Places disponibles :

- 90 places dont 30 pour les 3-5 ans

Prise en charge des enfants dès la sortie des écoles du territoire ou accueil sur site à 13h30

Repas

Repas préparés sur site

Goûter fourni par le centre de loisirs

Tarifs:

CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS 3-12 ANS

	1/2 journée	
	Sans repas	Avec repas
Résidents CDC		
Q1 : inférieur à 399	2,50 €	6,50 €
Q2 : de 400 à 699	3,00 €	7,00 €
Q3 : de 700 à 999	3,50 €	7,50 €
Q4 : de 1000 à 1199	4,00 €	8,00 €
Q5 : supérieur à 1200	4,50 €	8,50 €
Résidents Hors-CDC		
EXT1 : inférieur à 399	5,00 €	10,50 €
EXT2 : de 400 à 699	5,50 €	11,00 €
EXT3 : de 700 à 999	6,00 €	11,50 €
EXT4 : 1000 à 1199	6,50 €	12,00 €
EXT5 : supérieur à 1200	7,00 €	12,50 €

Inscriptions

Du 04 au 29 août 2025

Les inscriptions seront acceptées sur réception de dossiers COMPLETS :

- dossier d'inscription 2024-2025
- fiche sanitaire
- calendrier des présences des mercredis
- copie des vaccins à jour
- attestation d'assurance extrascolaire
- Numéro d'allocataire CAF ou MSA nécessaire pour déterminer votre quotient familial et appliquer les tarifs correspondants.
- Pour les familles résidant en dehors de l'Orne : fournir l'avis d'imposition de l'année en cours sur les revenus de l'année N-1

En septembre, les familles devront fournir :

- une attestation d'assurance extrascolaire

Toute inscription nécessitera un dossier administratif complet qui sera conservé pour l'année scolaire.

Les inscriptions sont acceptées selon les critères suivants :

- par ordre d'arrivée des dossiers complets durant la période d'inscription en fonction des places disponibles (taux d'encadrement)
- en priorité, pour les enfants résidant sur le territoire de la Communauté de communes
- pour les enfants inscrits au minimum un mercredi sur deux

Les demandes n'entrant pas dans ce cadre seront traitées après la clôture des inscriptions.

Retrait des dossiers

- **Portail familles** : <https://cdc-mortagne-au-perche.portail-defi.net/>
- **Service Animation Jeunesse** :
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
Puyravau - 2 Ruelle aux chevaux - 61400 Mortagne au Perche
centredeloisirs@cdc-mortagne-au-perche.com
02.33.25.18.57
- **Mail** :
Les familles dont les enfants ont déjà fréquenté l'une de nos structures reçoivent un dossier par mail.

Dépôt des dossiers

Le **dossier d'inscription, les pièces justificatives et le calendrier des présences** sont à déposer :

- sur le **Portail Familles** : <https://cdc-mortagne-au-perche.portail-defi.net>

ou, en cas d'impossibilité de saisie en ligne, à retourner :

- **par mail** : centredeloisirs@cdc-mortagne-au-perche.com
- **par dépôt papier** auprès du Service Animation-Jeunesse :
Puyravau - 2 ruelle aux Chevaux - 61400 Mortagne-au-Perche

Modalités de paiement

Le **tarif est calculé** en fonction du lieu de résidence des enfants, sur la base du quotient CAF ou MSA pour les familles du département de l'Orne.

Pour les familles extérieures au département le quotient familial est calculé comme suit : revenus nets imposables divisés par 12 mois, puis par le nombre de parts fiscales.

Pour les enfants en famille d'accueil, le tarif le plus bas sera appliqué (Q1).

Pour les résidents secondaires et les enfants résidant hors-CDC en vacances sur le territoire, le tarif hors-CDC sera appliqué.

Modes de règlement :

- paiement en ligne via votre espace personnel sur le [Portail familles](#) (les factures seront envoyées par mail et mises en ligne après la période de vacances)
- par chèque (à l'ordre des "centres de loisirs du Pays de Mortagne"), en espèces ou chèques ANCV à transmettre lors de la période d'ouverture des structures
- aides aux loisirs CAF et MSA à justifier lors de l'inscription

Toute absence non justifiée par un certificat médical, au minimum 2 semaines avant la venue de l'enfant, sera due.